



## Financement des formations

Toutes les formations sont accessibles à tous : salariés, patrons, demandeurs d'emploi, jeunes sortant de formation....  
Il existe des MOYENS pour faire financer entièrement votre formation.  
Il est IMPORTANT de bien **anticiper** pour faire ses demandes : une demande de financement peut prendre 2 à 3 mois.

---

**Vous êtes étudiant et vous sortez de formation scolaire**

OU

**vous êtes Demandeur d'emploi**

**Différentes possibilités :**

- **Le contrat d'apprentissage** de 16 à 29 ans. Des aides de l'Etat sont disponibles pour aider votre employeur à vous embaucher.
    - o **Votre formation est financée entièrement par l'Etat**
    - o **Tous les mois vous percevez un salaire de la part de votre maître d'apprentissage.**
  - **Des formations sont financées par Pôle emploi : AIF ou la Région : CARED (pour les plus de 30 ans)**
    - o **Pour cela vous devez être inscrits :**
      - **Pour les plus de 25 ans : à Pôle emploi et être accompagné par votre conseiller**
      - **Pour les moins de 25 ans : à la Mission locale et être accompagné par votre conseiller**
  - **Le CPF** : si vous avez déjà travaillé, vous avez capitalisé de l'argent sur votre Compte Personnel de Formation,
    - o **Téléchargez l'application « mon compte formation » sur votre smart phone pour voir quelle somme vous possédez dans votre CPF, vous êtes libre d'utiliser cet argent comme vous le souhaitez**
  - **Le contrat de professionnalisation (+ de 26 ans) ou un contrat d'accompagnement à l'emploi.** Vous devez trouver un employeur.
- 

**Vous êtes Salarié**

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle.

**Plusieurs dispositifs de financement sont possibles :**

- **Le CPF** : à l'initiative du salarié, pour faire des formations dans le domaine que vous choisissez.
    - o **Téléchargez l'application « mon compte formation » sur votre smart phone pour voir quelle somme vous possédez dans votre CPF, vous êtes libre d'utiliser cet argent comme vous le souhaitez.**
  - **Le CPF de transition** à l'initiative du salarié : c'est l'ancien CIF (congrés individuel de formation)
    - o **Votre formation est payée**
    - o **Vous percevez votre salaire chaque mois**
  - **Le dispositif ProA** : permettre au salarié de changer de métier ou de profession, destiné aux salariés en contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ; aux salariés bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion (CUI) à durée indéterminée ; aux salariés, sportifs ou entraîneurs professionnels, en contrat de travail à durée déterminée (CDD)
  - **L'accompagnement à l'effort de formation** : en agricole : Le Fafsea favorise l'embauche en aidant financièrement les entreprises de moins de 10 salariés à recruter et à former.
- 

**Vous êtes Patron/Dirigeant OU Travailleur indépendant :**

Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez tous les mois au titre de la formation professionnelle. Demandez à votre comptable.

Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

En agricole **c'est VIVEA** qu'il faut contacter.

---

**Personne en situation de handicap :**

Vous pouvez bénéficier des financements cités ci-dessus **ET** de financements supplémentaires.

Prenez contact **avec le Cap Emploi** et/ou avec **votre assistante sociale** si vous êtes déjà pris en charge.

Ils feront les démarches avec vous auprès de **l'AGEFIPH.**

---

*Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches*